

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 81

chargée de l'examen du préavis N° 2019/54 : Études diagnostiques des ouvrages techniques d'évacuation des eaux usées

Présidence :	Joël TEUSCHER
Membres présents :	Lara MARTELLI, r. Karine BEAUSIRE-BALLIF Magali CRAUSAZ MOTTIER, r. Vincent MOTTIER Musa KAMENICA Jean-François CACHIN Sarrah PERRIN Benjamin RUDAZ Georges-André CLERC Vincent VOUILLAMOZ Jean-Luc CHOLLET
Membres excusés :	Anne BERGUERAND
Membres absents :	Sébastien KESSLER
Représentant-e-s de la Municipalité :	Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de la sécurité et de l'économie ; Sébastien APOTHELOZ ; Dominique ZÜRCHER
Notes de séances	Isabelle BURGUY

Lieu : direction de la sécurité et de l'économie, rue du Port-Franc 18 à Lausanne, 1er étage, salle 157

Date : mercredi 4 mars 2020

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 17 h 00

1. Présentation de la municipalité

M. Apothéloz présente le projet qui consiste en un diagnostic des ouvrages d'évacuation des eaux. L'objectif est également de réaliser des avant-projets. Le but du présent préavis est d'assurer la pérennité d'un système aujourd'hui vieillissant.

Sur la commune, quelques cas particuliers sont hors assainissement, il s'agit de quelques cas d'habitations avec un assainissement individuel, ce qui est admis lorsque les coûts de raccordement sont disproportionnés.

Il est rappelé que le milieu des eaux usées est un milieu contaminé, c'est pourquoi il est nécessaire de garantir les conditions de travail du personnel sur le terrain. Ce personnel est particulièrement formé en matière d'hygiène.

2. Tour de table

Plusieurs commissaires posent des questions générales.

L'état des lieux est-il uniquement technique ou prend-il en compte d'éventuels manquements, notamment pour éviter les déversements dans le milieu naturel. La réponse est claire et montre que le service a déjà une vision sur les points à diagnostiquer et même

Conseil communal de Lausanne

sur des améliorations potentielles afin d'optimiser les déversements (ajout de dégrilleurs 2mm par exemple). Les ouvrages seront considérés dans leur ensemble et la problématique unitaire/séparatif n'entre pas dans le cadre de ce préavis. La stratégie actuelle de gestion des gros débit (orage par exemple) se base sur des bassins de rétention pour les eaux usées afin de retarder leur déversement vers la STEP.

Concernant la fréquence des contrôles, il y a deux types d'ouvrages, visitables (contrôle hebdomadaire du fonctionnement) ou non (contrôle tous les 10 ans par caméra). Il est spécifié que le projet concerne les ouvrages sur la commune de Lausanne, uniquement. Les communes qui ont des ouvrages sur le même bassin versant seront informées des diagnostics afin de pouvoir éventuellement coordonner un mandat. Les collecteurs intercommunaux font partie d'une autre étude avec les communes concernées.

Le service a bonne connaissance de ce type de diagnostic pour l'eau potable, mais ne peut prévoir les actions futures à entreprendre comme le maintien ou la démolition de certains ouvrages. Il y a des pré-études qui devraient permettre de répondre à ces questions.

Si des travaux urgents survenaient, ils seraient effectués par le service comme normalement, éventuellement via un préavis spécifique. En général, l'amortissement de ces ouvrages se fait sur 30 ans (voir plus court pour l'équipement). Le montant proposé de 1'000'000 CHF est basé sur les diagnostics déjà réalisés, mais la procédure d'appels d'offres n'a pas commencé.

3. Analyse des points spécifiques du préavis

Point 3, Préambule : La carte n'est pas très lisible et ne permet pas d'identifier les différents ouvrages. Une attention particulière sera prise à l'avenir afin d'avoir ce genre de document en annexe et en qualité supérieure.

Point 5, Impact sur le développement durable : L'impact le plus notoire en lien avec le changement climatique est la réponse aux orages, on pourra mieux les anticiper. Un redimensionnement de certains ouvrages est possible également, les fonds du présent préavis permettront d'aller jusqu'à l'avant-projet pour certains points.

Point 7.2, Incidences sur le personnel : Ce genre d'études fait partie de l'activité courante de la division Études et Constructions et le personnel est compétent pour les suivre, sans surcharge. Le service a de fortes compétences métier, mais aura besoin d'expertise externe pour des domaines spécifiques (expertise des bétons par exemple).

Point 7.6, Incidences sur le budget de fonctionnement : Il n'y a pas d'impact sur le budget de fonctionnement car les comptes de l'eau sont en vase-clos. L'assainissement a son propre fonds de réserve qui ne peut même pas financer l'eau potable par exemple.

4. Décisions

Conclusion(s) de la commission : Les 3 conclusions du préavis sont votées en bloc, à main levée, et acceptées à l'unanimité des membres présents (10 oui).

Lausanne, le 26 mars 2020

Le rapporteur :
Joël Teuscher

